

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 46 (1917)

Heft: 13

Rubrik: Paroisse catholique de la ville de Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — M. Girod, député de Pontarlier, avait demandé au ministre français de l'Instruction publique, à quelle solution avait abouti l'étude entreprise au sujet des équivalences à établir entre les diplômes conférés par les universités suisses aux étudiants prisonniers de guerre internés en Suisse.

Le ministre a répondu : « Les universités suisses organisent avec une grande complaisance pour les étudiants internés, des enseignements conformes aux plans d'études suivis dans nos établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Le ministère de l'Instruction publique de France a donné l'assurance que les examens sanctionnant en Suisse ces études, seront reconnus équivalents aux examens français, lorsque les mesures générales de bienveillance annoncées en faveur de tous les étudiants arrêtés dans leurs études par la mobilisation pourront être appliquées ».

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Conseil paroissial informe le public que, par suite de la maladie de l'organiste titulaire de la Collégiale de Saint-Nicolas, les concerts d'orgues ont été limités aux jours suivants, dès le 11 juin et jusqu'à nouvel avis :

Les mardi, jeudi et vendredi, à 2 heures de l'après-midi ; le dimanche, à 4 heures du soir.

P.-S. — Une réduction des prix d'entrée pour les concerts réguliers est admise comme suit :

a) pour les sociétés et les pensionnats, 0 fr. 50 par personne ;

b) pour les écoles primaires, 0 fr. 10 par maître et élève ; les grandes personnes qui les accompagnent paient néanmoins 0 fr. 50 ; un minimum de 20 fr. pour les concerts demandés reste réservé.

c) pour les concerts demandés par une société de Fribourg, à l'occasion d'une réception, 30 fr.
